

Guide de Mise en Œuvre des AGR

Objectif Spécifique 1 : Soutenir l'accès aux services de base et aux mécanismes de protection sociale pour toutes les populations (autochtones, retournés et réfugiés)

Résultat 3: Des fonds d'investissement communautaires sont créés pour le fonctionnement et le maintien des services essentiels communautaires

Activité OS1.R3-A3: Formation et appui aux AGR

1. Introduction :

Ce guide s'inspire largement de l'expérience d'ACRA en termes d'appui aux AGR.

2. Objectifs :

Quelle sont les objectifs de cette activité ?

L'activité entend contribuer à réduire la dépendance de l'aide des populations vulnérables.

L'activité contribue à l'Objectif Spécifique 1 du projet (cf. ci-haut) et l'Objectif 2 (renforcer la création d'opportunités économiques et d'emploi afin de donner aux populations les moyens de parvenir à l'autosuffisance économique et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle), étant une activité de protection sociale mais en même temps une activité économique visant à permettre aux populations ciblées d'accéder à des sources de revenus pérennes.

3. Résultats à atteindre :

Qu'est qu'on cherche à réaliser concrètement, définition du résultat ?

Il s'agit d'offrir des possibilités d'emploi et d'auto-emploi surtout pour les jeunes et les femmes afin de favoriser leur sortie du cycle de pauvreté. Parmi les ménages identifiés comme étant les plus vulnérables, et donc recevant le cash inconditionnel, les femmes et les jeunes seront ciblées en priorité pour la création d'AGR non agricoles.

4. Activités Clés (voir les annexes pour plus des informations très détaillés):

Quelles sont les activités et sous activités à prendre en compte pour la planification ?

Un diagnostic rapide, qui va inclure des Focus Groupes, au niveau des villages ciblés nous permettra de connaître/valider le niveau d'organisation, les créneaux porteurs et les besoins en formation et appui aux AGR.

Ensuite, les bénéficiaires recevront une formation pratique, tenant compte du niveau peu élevé d'instruction des ménages vulnérables ainsi que des notions essentielles sur la gestion des microprojets et sur le développement de plans d'affaires, s'inspirant ainsi des leçons apprises dans les expériences passées de FLM et de Concern et en respectant les principes et recommandations du document sur l'harmonisation de l'approche genre dans le programme DIZA-Est. Les femmes doivent être consultées pour s'assurer que les activités de l'AGR n'augmenteront pas leurs tâches ménagères et leur taux de travail à un point où elles sont trop sollicitées.

Des discussions doivent être menées dans chaque village pour s'assurer que les voix des femmes sont entendues avant le début des activités.

Les formations doivent tenir compte du fait que souvent les femmes, dans le contexte de DIZA Est, ne sont pas alphabétisées, elles ne sont pas non plus souvent autorisées (par leurs maris) à passer la nuit dans d'autres environnements.

A l'issue de ces formations, les bénéficiaires seront encouragés à présenter à l'équipe de DIZA-Est, des microprojets, individuellement ou en groupe, sur la base du secteur retenu et des compétences acquises.



Développement Inclusif des Zones d'Accueil à l'Est du Tchad

A ce stade un appui dans la rédaction des dossiers sera assuré de façon bénévole par l'équipe de projet ou les agents des services techniques.

Selon la nature du projet soumis, l'action apportera un appui financier et/ou matériel. Les AGR à promouvoir pourraient concerner le petit commerce, le petit élevage et la transformation de produits, le transport de produits. Une convention écrite sera signée entre le promoteur de l'AGR et le projet DIZA-Est. La participation des bénéficiaires aux coûts des formations, en nature ou autre, doit être encouragée et ressortir clairement dans la convention.

5. Qui fait Quoi ?

Qui fait des formations (Staff de projet, société civile, partenaires gouvernementaux, consultant, etc.) ? Est-ce que l'activité nécessite une formation de formateurs ?

Le diagnostic et le suivi seront assurés par les animateurs du DIZA-Est. La formation pratique probablement demandera par contre la collaboration d'un consultant local, de préférence issu des services déconcentrés de l'état.

Les microprojets à appuyer seront choisis par un Comité de Sélection Départemental, composés de 5 personnes dont au moins deux femmes (à titre indicatif un représentant du CDA, un représentant des ADC, un représentant du projet DIZA, une représentante de la délégation des affaires sociales, une personne ressource issue de la société civile).

6. Chronogramme des Activités :

Est-ce qu'il y a une période spécifique pour l'activité (période culturelle, année scolaire, saison sèche ou des pluies, période de transhumance, lien avec d'autres activités du projet, etc.) ? Y a-t-il un chronogramme et une fréquence particulière entre les modules / activités ?

En termes chronologiques, la réalisation de cette activité dépend entièrement du résultat du ciblage des ménages vulnérables qui déterminera les bénéficiaires de l'appui du projet.

Un chronogramme indicatif pas province est proposé ici-bas.

| Activité | Mois | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----|----|----|----|----|
| | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 |
| Engagement d'un consultant | | | | | | |
| Diagnostic rapide | | | | | | |
| Formation pratique | | | | | | |
| Adaptation au contexte et simplification des manuels de sur la mise en œuvre des AGR (Cf. annexes) | | | | | | |
| Constitution du Comité de sélection et formation sur le manuel de procédures | | | | | | |
| Appui à l'élaboration microprojets | | | | | | |
| Dépôt dossiers et sélection des AGR | | | | | | |
| Signature des conventions de financement | | | | | | |
| Réalisation des l'initiatives et suivi de la convention | | | | | | |

7. Suivi des Activités :

Y a-t-il un suivi particulier à mettre en place pour cette activité ? Si oui quelle est la fréquence, comment s'organise le suivi et par qui ?

Le suivi rapproché des AGR est essentiel pour assurer l'accompagnement des bénéficiaires et éviter ou corriger des mauvaises pratiques, qu'elles soient techniques et organisationnelles. On prévoit : (i) Des réunions périodiques au bureau entre les membres concernés du personnel du projet ;(ii) Des visites de suivi des microprojets sur le terrain et (iii) Une évaluation des AGR avec les promoteurs ; (iv) Suivre le 'nombre des personnes appuyées pour développer des activités économiques génératrices de revenus' avec des outils trouver dans l'annexe 3 dans le manuel de suivi-évaluation.

Enfin, il y aura une gestion des plaintes (par le biais du comité) qui pourraient être liées à cette activité.

8. Budget :



Développement Inclusif des Zones d'Accueil à l'Est du Tchad

Quelle sont les couts principaux pour cette activité ?

Le budget disponible est celui des lignes budgétaires 6.3.3.1(Formation aux AGR non agricoles) et 6.3.3.2 (Kit de démarrage AGR).

Une partie du budget du R5 - lignes 6.5.1.2 Appui à la transformation des produits de choix et 6.5.1.3 (Formation technique production semences, transformation, gestion des greniers), pourrait aussi être pris en compte pour le financement des AGR.

L'appui aux AGR (matériel et financier confondus) ne dépassera pas les 300 Euros pour les AGR individuelles et les 750 Euros pour les AGR collectives.

9. Annexe :

Documents de références qui peuvent orienter les partenaires

A1 Manuel du Formateur AGR ACRA-PRCPT

A2 Manuel procédures AGR ACRA-PRCPT

A3 Manuel de suivi évaluation ACRA-PRCPT